



S.A. AQUAWAL

FICHE TECHNIQUE

N° FTA/10/04-A

ROBINETS A PAPILLON

Date : 15 décembre 1998

Nombre de pages : 5

A INSERER

NOTES PRELIMINAIRES : 1) S'il est fait mention de plans types, de plans de référence et /ou d'autres fiches techniques, etc., l'identification de ces documents dans le texte qui suit fait abstraction de l'indice alphabétique qui complète leur numéro; cet indice est relatif à l'édition et les documents à prendre en considération sont toujours les derniers en date.

2) Toute norme européenne (EN) relative au sujet traité par le présent document remplace systématiquement les normes belges (NBN), étrangères (NF, DIN, etc.) et internationales (ISO) éventuellement citées dans les prescriptions qui suivent.

1. OBJET

La présente fiche technique spécifie les principales dimensions, les caractéristiques de construction et d'utilisation ainsi que les essais exigés pour les robinets à papillon à insérer.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Les robinets à papillon à insérer sont utilisés pour le transport d'eau à usage alimentaire (Voir § 17 de la présente fiche technique).

3. DOCUMENTS TECHNIQUES D'APPLICATION

Les documents techniques d'application pour les robinets à papillon à insérer sont repris ci-dessous et numérotés dans leur ordre de priorité :

1. Cahier Spécial des Charges ou demande de prix
2. La présente fiche technique
3. NBN E 29-301

4. MODE DE RACCORDEMENT

Le robinet à papillon à insérer est raccordé selon le type b du § 4.1.2 de la norme NBN E 29-301.

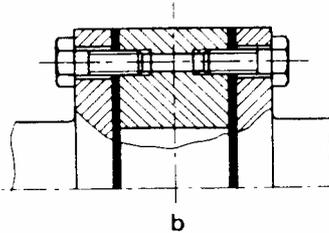


Figure 1

5. MONTAGE DU PAPIILLON

Le papillon est monté selon le type A (rotation centrée), B (simple excentration) ou C (double excentration) du § 4.2 de la norme NBN E 29-301.

6. DIMENSIONS PRINCIPALES

Les robinets à papillon à insérer ont les dimensions de la série courte du tableau 4 de la NBN E 29-301.

Ils s'adaptent à des brides répondant aux normes belges de la série NBN E 29-301 à 125.

7. MATERIAU DU PAPIILLON

Le matériau du papillon est soit un acier inoxydable (Cr > 13 %) soit le bronze.

8. FIXATION DU PAPILLON A L'ARBRE

Si le papillon est fixé à l'arbre par clavettes ou broches, celles-ci doivent être en acier inoxydable et fixées de manière inamovible.

La fixation par vis est exclue.

9. MATERIAU ET CONSTITUTION DE L'ARBRE

L'arbre (ou les 2 pièces de l'arbre) est plein et en acier inoxydable.

10. PALIERS

L'arbre est guidé par 3 paliers.

11. COUSSINETS DE PALIERS

Les coussinets de palier sont autolubrifiants, en bronze.

12. DISPOSITIFS D'ETANCHEITE

12.1 Etanchéité au passage de l'arbre du papillon

L'étanchéité au passage de l'arbre du papillon est assurée par une garniture rapportée garantie à vie ou par joints toriques.

12.2 Etanchéité au passage de l'arbre du mécanisme démultiplicateur

L'étanchéité au passage de l'arbre du mécanisme démultiplicateur est assurée par une boîte à garniture injectée ou des joints toriques.

13. MANOEUVRE

Les prescriptions techniques particulières ou la demande de prix spécifient le type de commande :

- manuelle directe ;
- manuelle démultipliée ;

- actionneur électrique ;
- actionneur pneumatique.

A défaut de précision dans les documents spécifiques au marché concerné, les robinets sont équipés d'une commande manuelle démultipliée.

14. COMMANDE MANUELLE DEMULTIPLIEE

Les dispositions du § 5.10.1 de la NBN E 29-301 concernant les couples de manoeuvre et de résistance ainsi que l'embout, ne sont pas rendues applicables.

Le diamètre du volant et la démultiplication de la commande manuelle sont tels qu'un opérateur, opérant à mains libres, ferme facilement le robinet jusqu'à l'étanchéité absolue à la pression du PN et ouvre tout aussi facilement le robinet à partir de la position précédente.

Il n'est pas exigé que la conception du mécanisme démultiplicateur permette l'adaptation ultérieure d'un actionneur.

15. ACTIONNEURS ELECTRIQUE ET PNEUMATIQUE

Les prescriptions techniques pour ces actionneurs font l'objet de fiches techniques spécifiques.

16. PROTECTION CONTRE LA CORROSION

Les parties métalliques extérieures en fonte sont revêtues d'une peinture époxy.

Les parties métalliques extérieures en aluminium et en acier inoxydable sont laissées nues.

17. MATERIAUX EN CONTACT AVEC L'EAU POTABLE

Tous les matériaux organiques, qui entrent dans la constitution d'un robinet à insérer et qui sont susceptibles d'être normalement ou occasionnellement en contact avec l'eau potable et l'eau servant à la production d'eau potable, doivent être en conformité avec les directives de la fiche technique FTA/00/01.

18. ESSAIS DE RECEPTION

Le cahier spécial des charges ou la demande de prix spécifie si les essais de réception en usine se font en présence du représentant du Distributeur.

19. ESSAIS D'APTITUDE

Le § 8.2.1 "Généralités" de la norme NBN E 29-301 est complété par les spécifications suivantes .

Le fabricant constitue un procès-verbal des résultats.

Il communique ce procès-verbal au Distributeur à l'occasion du premier marché pour lequel la présente fiche technique est d'application.

Pour les marchés suivants, le fabricant indique dans son offre les références de ce procès-verbal.

20. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR LES FOURNISSEURS

Préalablement à l'attribution des marchés directs du Distributeur, ou pour les marchés indirects au moment de la première livraison, les fournisseurs produisent au Distributeur :

1. Les certificats et documents exigés par la fiche technique FTA/00/01;
2. Une coupe détaillée du robinet à insérer avec la liste des composants et des matériaux utilisés.
